PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf avril à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil municipal, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 15 mars 2026, se sont réunis dans la salle du Conseil sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :
Madame BASSI-LACOUR Elisabeth
Monsieur BILLIG Alexandre
Monsieur DELMOND Max
Madame FONNE-PFISTER Raymonde
Monsieur HELL Yannick
Madame HEYER Laurence
Monsieur MARTIN Emmanuel
Madame MATHIS Sarah
Monsieur RAPP Marc-Antoine
Monsieur VONACH Christian

Absents excusés et qui ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :
Monsieur SIMON Ralph donne procuration à Monsieur MARTIN Emmanuel
Madame BISEL-CHERUBIN Nathalie donne procuration à Monsieur DELMOND Max
Madame FRAISON Stéphanie donne procuration à Madame HEYER Laurence
Monsieur SAUNER Jean donne procuration à Monsieur VONACH Christian
Madame UEBERSCHLAG Corinne donne procuration à Monsieur RAPP Marc-Antoine

Absent excusé et non représenté : néant

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint, que l'Assemblée peut valablement délibérer et que l'ordre du jour ne soulève pas d'observation.

Ordre du jour détaillé

1. **Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026**
2. **Désignation du secrétaire de séance**
3. **Affaires financières**
 - **3.1 Budget Général**
 - 3.1.1. Compte de Gestion 2025
 - 3.1.2. Compte Administratif 2025
 - 3.1.3. Affectation des résultats en 2026
 - **3.2. Budget Annexe Périscolaire**
 - 3.2.1. Compte de Gestion 2025
 - 3.2.2. Compte Administratif 2025
 - 3.2.3 Affectation des résultats en 2026
 - **3.3. Budget Annexe Spittelfeld**
 - 3.3.1. Compte de Gestion 2025
 - 3.3.2. Compte Administratif 2025
 - 3.3.3. Affectation des résultats en 2026
 - **3.4. Tarifs de location de la salle polyvalente**
 - **3.5. Accueil périscolaire : suivie des dépenses d'investissement liées à l'extension**
 - **3.6. Accueil périscolaire : projet d'ouverture pendant les vacances d'été pendant deux semaines**
 - **3.7. Durée de validité des tarifs de l'accueil périscolaire durant l'année scolaire 2026-2027**
 - **3.8. Impôts locaux**
4. **Affaires communales :** organisation du temps scolaire et nombre de jours d'école par semaine
5. **Divers**
 - **5.1 Retour d'information des groupes de travail**
 - 5.1.1. Finition des travaux d'extension de l'accueil périscolaire
 - 5.1.2. Recensement de l'état du mobilier urbain et de la signalétique verticale et horizontale
 - 5.1.3. Evènements liés aux seniors
 - 5.1.4. Suivi des travaux à l'Arboretum
 - **5.2. Commission d'organisation des élections**
6. **Informations**

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 20 MARS 2026

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 20 mars 2026 ne suscite aucune observation. Il est adopté à l'unanimité.

2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un des membres du Conseil municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Monsieur Emmanuel MARTIN se porte candidat.
Les membres du conseil municipal, à l'unanimité,
APPROUVENT la nomination de Monsieur Emmanuel MARTIN comme secrétaire

3. AFFAIRES FINANCIERES

3.1. Budget Général

3.1.1. Compte de Gestion 2025

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

les membres du Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,
DECLARENT que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2025 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3.1.2. Compte Administratif 2025 (annexes 1,2,3,4,5,6)

Monsieur le maire ayant quitté la salle du Conseil municipal pour ne pas prendre part aux débats, Monsieur Emmanuel MARTIN, 1er adjoint, préside la séance. Monsieur le 1er adjoint expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du Budget Général de l'Exercice 2025.

Les membres du Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,
ADOPTENT le compte administratif de l'exercice 2025 du Budget Général arrêté comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	1 011 533,02 €
Dépenses de fonctionnement	786 100,88 €
Résultat excédentaire de fonctionnement	225 432,14 €
Section d'investissement	
Recettes d'investissement	438 428,06 €
Dépenses d'investissement	754 874,69 €
Résultat déficitaire d'investissement	316 446,63 €

3.1.3 Affectation de résultat en 2026

Au vu des résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2025 qui font ressortir :
- un résultat excédentaire de fonctionnement de : 225 432,14 €
- un résultat déficitaire d'investissement de : 316 446,63 €

Les membres du Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,
DECIDENT d'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement en recettes d'investissement au compte 1068 pour un montant de 225 432,14 €.

3.2. Budget Annexe périscolaire

3.2.1. Compte de Gestion 2025

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

les membres du Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,
DECLARENT que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2025 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3.2.2. Compte Administratif 2025 (annexes,7,8,9,10,11,12)

Monsieur le maire ayant quitté la salle du Conseil municipal pour ne pas prendre part aux débats, Monsieur Emmanuel MARTIN, 1er adjoint, préside la séance. Monsieur l'adjoint expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du Budget Annexe périscolaire de l'exercice 2025.

Les membres du Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, ADOPTENT le compte administratif de l'exercice 2025 du Budget Annexe Périscolaire arrêté comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	345 134,21 €
Dépenses de fonctionnement	444 225,10 €
Résultat déficitaire de fonctionnement	99 090,89 €
Section d'investissement	
Recettes d'investissement	623 154,86 €
Dépenses d'investissement	518 491,70 €
Résultat excédentaire d'investissement	104 663,16 €

3.2.3. Affectation de résultat en 2026

Au vu des résultats cumulés à la clôture de l'exercice 20245 qui font ressortir :
- un résultat déficitaire cumulé de fonctionnement de 99 090,89 €
- un résultat excédentaire cumulé d'investissement de 104 663,16 €

Les membres du Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,
DECIDENT d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation de 99 090,89 €, au chapitre 002 dépenses.
DECIDENT d'affecter le résultat cumulé de la section d'investissement de 104 663,16 € au chapitre 001 recettes

3.3. Budget Annexe Spittelfeld

3.3.1. Compte de Gestion 2025

Il est rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

les membres du Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,
DECLARENT que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2025 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3.3.2. Compte Administratif 2025 (annexes 13,14,15,16,17,18)

Monsieur le maire ayant quitté la salle du Conseil municipal pour ne pas prendre part aux débats, Monsieur Emmanuel MARTIN, 1er adjoint, préside la séance. Monsieur l'adjoint expose à l'assemblée municipale les conditions d'exécution du Budget Annexe Lotissement Spittelfeld de l'exercice 2025.
Les membres du Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,
ADOPTENT le compte administratif de l'exercice 2025 du Budget Annexe Lotissement Spittelfeld arrêté comme suit :

Section de fonctionnement	
Recettes de fonctionnement	18 865,19 €
Dépenses de fonctionnement	0,00 €
Résultat excédentaire de fonctionnement	18 865,19 €

Section d'investissement

Recettes d'investissement	0,00 €
Dépenses d'investissement	116 174,58 €
Résultat déficitaire d'investissement	116 174,58 €

3.3.3. Affectation de résultat en 2026

Au vu des résultats cumulés à la clôture de l'exercice 2025 qui font ressortir :

- un résultat excédentaire cumulé de fonctionnement de 18 865,19 €
- un résultat déficitaire cumulé d'investissement de 116 174,58 €

Les membres du Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,
DECIDENT d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation de 18 865,19 €, au chapitre 001 recettes.

3.4. Tarifs de location de la salle polyvalente (annexe 22)

Monsieur le maire propose la grille tarifaire de la salle polyvalente comme suit :

- **maintien des tarifs** (PETITE SALLE demi-journée sans cuisine à 130,00 €, demi-journée avec cuisine à 210,00 €, journée avec cuisine à 410,00 €, GRANDE SALLE journée sans cuisine à 410,00 €, avec cuisine à 560,00 €, forfait week-end salle entière à 860,00 €) mais avec une précision règlementaire qui limite le nombre d'occupants en cas de location de petite salle à 25 personnes ;

- **maintien des avantages aux associations de Folgensbourg pour les occupations en semaine** (en raison notamment de leur participation financière et historique à la construction en 1980 de la salle polyvalente) à savoir la gratuité les lundi-mardi-mercredi-jeudi pour des activités non lucratives (donc excluant les soirées repas payantes) ;

- **maintien des réductions tarifaires pour les locations le week-end** aux habitants de Folgensbourg (50%), aux associations de Folgensbourg (70%), et aux organismes de bienfaisance avec reversement des bénéfices pour venir en aide aux personnes en difficulté (85%) mais avec une précision règlementaire qui ne permet pas les « prête-noms » afin de bénéficier d'avantages tarifaires ;

- **ajout de l'option « Occupation en semaine »** (lundi-mardi-mercredi-jeudi) des locaux **pour des réunions de structures syndicales** qui bénéficieront des réductions accordées aux associations de Folgensbourg à savoir 70 % ;

- **les consommables** tels que l'eau, le fuel, l'électricité et le gaz ne sont pas compris dans le tarif de location auxquels s'ajouteront la facturation des OM pour 12,00 € par bac de 400 litres ;

- après une location, la salle doit être rendue propre et **en cas de besoin de ménage**, il sera refacturé les heures de ménage (au minimum une heure) au coût réel facturé par notre prestataire actuel REGIO NETTOYAGE.

Les membres du Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,
FIXENT le tarif de la location de la salle polyvalente selon cette grille tarifaire indiquée plus haut ;
DECIDENT l'application de ces nouveaux tarifs à compter du 01/05/2026.

3.5. Accueil périscolaire : suivi des dépenses d'investissement liées à l'extension (annexe 19)

Monsieur le maire présente le tableau de suivi budgétaire des travaux liés à l'extension des locaux dédiés à l'accueil périscolaire.
Les membres du Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,
APPROUVENT ce tableau de suivi budgétaire.

3.6. Accueil périscolaire : projet d'ouverture pendant les vacances d'été pour deux semaines

Grâce à l'extension de l'accueil périscolaire, aux demandes de parents et au volontariat de membres de l'équipe d'animation, Monsieur le maire informe d'un projet d'ouverture pendant les vacances d'été pour deux semaines :

- neuf jours, du lundi 06 juillet au vendredi 17 juillet avec un accueil de 08h00 à 17h30 ;
- le prix à la journée sera identique au prix du mercredi (variable de 16,81 € en T0 Folgensbourg à 27,98 € en T6 hors Folgensbourg)

Les membres du Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,
APPROUVENT cette initiative.

3.7. Durée de validité des tarifs de l'accueil périscolaire durant l'année scolaire 2026-2027 (annexe 20)

Depuis début février, date à laquelle les tarifs 2026/2027 de l'accueil périscolaire ont été décidés, Monsieur le maire rappelle que les citoyens comme les collectivités locales sont face à des incertitudes économiques et qu'il est impossible de se projeter jusqu'en juin 2027. Aussi, Monsieur le maire propose non pas de revoir ces tarifs mais de prévoir la révision des tarifs en cours d'année scolaire.

Les membres du Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,
DECIDENT d'une clause de révision des tarifs en décembre 2026 en cas d'inflation supérieure à 2,00 % selon l'indice Insee ;
DECIDENT d'une clause de révision en cas de prix de repas facturé par le fournisseur supérieur à 4,75 € TTC ;

Pour mémoire, les frais supplémentaires liés au service repas étaient de 0,88 € durant l'année scolaire 2025-2026 et seront de 0,90 € pour l'année scolaire 2026-2027, le prix de repas pour les usagers étant donc fixé à 5,65 €.

3.8. Impôts locaux (annexe 21)

Monsieur le maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et les mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.
Monsieur le maire ouvre le débat et rappelle aux conseillers municipaux d'une part le taux d'inflation et d'autre part le principal investissement en bâtiment effectué en 2025, à savoir l'extension des locaux dédiés à l'accueil périscolaire dont l'amortissement qui découlera de cet investissement.

Le conseil municipal,
Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code Général des Impôts,
Après avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE d'une hausse pour l'année 2024 de l'ordre de 1,60 % et par conséquent de fixer les taux communaux comme suit :
- taxe foncière sur les propriétés bâties à 31,99 % (pour information 31,49 % en 2025) ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties à 113,86 % (pour information 112,07 % en 2025) ;
- taxe d'habitation à 25,31 % (pour information 24,92 % en 2025) ;

CHARGE Monsieur le maire
- de notifier cette décision aux services préfectoraux ;
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour information, concernant la taxe foncière bâtie, la conséquence financière annuelle pour les propriétaires d'une maison récente dont la valeur locative est de 3 000,00 € sera de 15,00 € (3 000,00 € x 31,99 % - 3000,00 € x 31,49 %) ou 1,25 € par mois.

4. AFFAIRES COMMUNALES : organisation du temps scolaire et nombre de jours d'école par semaine

Monsieur informe que l'avis est demandé au conseil municipal concernant l'organisation du temps scolaire.
Le conseil municipal, à l'unanimité
DECIDE de maintenir la semaine de quatre jours telle qu'elle est actuellement.

5. DIVERS

5.1. Retour d'information des groupes de travail

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal qui composent ces groupes de travail.

5.1.1. Finitions des travaux d'extension de l'accueil périscolaire

Monsieur Alexandre BILLIG informe qu'il reste quelques petits travaux de finition.

5.1.2. Recensement de l'état du mobilier urbain et de la signalétique verticale et horizontale

Madame Laurence HEYER et Monsieur Yannick HELL informent sont en train d'établir un tableau récapitulatif

5.1.3. Evènements liés aux seniors

Monsieur le maire informe que Madame Nathalie BISEL-CHERUBIN, absente aujourd'hui, a déjà entamé cette réflexion autant avec le secrétariat de mairie qu'en prenant contact avec l'association Saint-Roch pour imaginer des après-midis d'activités diverses une fois par mois.

5.1.4. Suivi des travaux liés à l'Arboretum

Madame l'adjointe Laurence HEYER informe que les achats nécessaires concernant la signalétique ont été effectués et que le pose sera à prévoir avec les agents communaux.

5.2. Commission d'organisation des élections

Monsieur le maire propose un examen la liste électorale dans un premier temps et que les remarques soient soumise dans un second temps à la Commission de Contrôle de régularité des Listes Electorales (qui pour mémoire se compose d'un délégué de la commune, d'un délégué du Tribunal et d'un délégué de l'Administration).
Le conseil municipal, à l'unanimité
PREND ACTE de cette proposition organisationnelle.

6. INFORMATIONS

Monsieur le maire donne au conseil municipal les informations ci-après.

6.1. Rappel de la date de Commémoration de la fin de la Seconde Guerre mondiale

Celle-ci est prévue le dimanche 10 mai à 10h15 après la messe. Monsieur le maire rappelle les besoins de sono mobile, gerbe, musique, organisation du stationnement, organisation de l'apéritif, etc. Monsieur Marc-Antoine RAPP centralisera toutes les informations organisationnelles.

6.2. Remerciements

Monsieur le maire informe des remerciements de l'AFAPEI de Bartenheim et de Marie Trommer (Enfants du Mékong) pour les subventions reçues.

6.3. Félicitations

Monsieur le maire informe des nombreuses félicitations reçues à l'occasion de l'élection du Conseil Municipal lors des dernières élections dont des félicitations écrites la part de Monsieur Michel Habig, ancien conseiller général et de Monsieur et Madame Robert-Schweitzer René.

6.4. Formation de la population à l'usage des défibrillateurs

Après avoir pris contact avec Monsieur le chef de corps Antoine Baumann, cette formation serait prévue avant fin juin avec trois personnes compétentes pour former la population. Une intervention informative de Monsieur le maire est prévue en complément pour le recrutement possible de sapeurs-pompiers volontaires avec UNE compétence limitée au secours à personnes (les autres compétences sont « Feu » et « Divers ».

6.5. Travaux 2026

Monsieur le maire fait un résumé des principaux travaux communaux

6.5.1. Travaux réalisés durant le premier trimestre

Défibrillateurs
Accessibilité Mairie
Radars pédagogiques
Projecteur Ecole
Extension périscolaire
Signalisation verticale et horizontale

6.5.2. Travaux en cours et/ou prévus

Vestiaires et salle associative
Liaison déplacement doux Bruehlmatten/Vergers
Arboretum
Finition paysagère Entrée Ferrette
Extension bordures latérales entrée rue de Hésingue (automne)

6.5.3. Travaux qui seront programmés avec l'autorisation de nos partenaires institutionnels et dans l'attente des accords d'aides et/ou de cofinancements

Columbarium
Quai de bus
Vidéoprotection
Sonorisation salle polyvalente
Réaménagement des espaces sanitaire et repas des agents techniques (atelier) et administratifs (étage 1 cuisine)
Rue de Hagenthal
Bâtiment et placette de l'ancienne poste

6.6. Désignation d'interlocuteurs pour le Service d'Incendie et de Secours du Haut-Rhin

Les personnes désignées par Monsieur le maire sont Max DELMOND, Emmanuel MARTIN, Ralph SIMON et Alexandre BILLIG

6.7. Prochaine réunion de conseil municipal

La prochaine réunion de conseil municipal est prévue le vendredi 05 juin 2026 (sur directive des services de l'Etat).

6.8. Location d'un appartement de la Mairie disponible à partir du 18 mai

Monsieur le maire a été informé par Madame Niglis Mélanie que celle-ci quittait l'appartement situé au-dessus de la mairie au 18 mai 2026, celui-ci sera donc disponible à location dès cette date.

6.9. Gouvernance et bureau de la Communauté d'Agglomération de Saint-Louis Trois Pays

Le conseil communautaire est composé de 78 élus qui représentent 40 communes.

La conférence des maires est composée des 40 maires.

Le bureau comprend :

- 25 élus ;
- se compose d'un président et de 24 titulaires de délégations ;
- dont 17 sont présidents de commissions et 7 sont titulaires de délégations sans commission.

Parmi ces 24 élus titulaires de délégations, 15 ont le statut de vice-présidents de l'Agglomération (VP), les autres ayant le statut de conseillers délégués.

Les 17 commissions et leurs présidents

1)	Affaires transfrontalières	Thomas ZELLER	vice-président de SLA
2)	Assainissement	Daniel ADRIAN	vice-président de SLA
3)	Développement rural	Pierre PFENDLER	vice-président de SLA
4)	Eau	Joël ROUDAIRE	vice-président de SLA
5)	Enfance, Jeunesse, Bilinguisme	Philippe GINDER	
6)	Environnement, Climat, Energie	Philippe KNIEBIELY	vice-président de SLA
7)	Gens du Voyage	Jules FERON	vice-président de SLA
8)	Habitat	Jean-Paul MEYER	vice-président de SLA
9)	Mobilité douce-Pistes cyclables	Vincent STRICH	
10)	Commission Numérique Information et Communication	Bernard JUCHS	vice-président de SLA
11)	Patrimoine et Infrastructures	Christelle WILLER	vice-président de SLA
12)	Petite Enfance	Bernard KANNENGIESER	vice-président de SLA
13)	Santé	Isabelle TRENDEL	vice-président de SLA
14)	Sports	Florian BACHMANN	
15)	Tourisme	Max DELMOND	vice-président de SLA
16)	Transports urbains	Stéphanie GERTEIS	vice-président de SLA
17)	Valorisation des déchets	Stéphane RODDE	vice-président de SLA

A noter :
- un groupe de travail finances présidée par le président de SLA sera constituée et se réunira à son initiative ;
- un Comité de Développement économique présidé par le président de SLA sera constitué et se réunira à son initiative

Les 7 délégations

1)	Aménagement du Territoire et SCOT	Pascal TURRI	vice-président de SLA
2)	Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées CLECT	Yves TSCHAMBER	
3)	Emploi et formation professionnelle	Serge FUCHS	
4)	Saint-Louis Habitat	Lola SFEIR	
5)	Mutualisation et proximité	Rémy OTMANE	
6)	Plan stratégie et patrimoine en lien avec le « Décret tertiaire »	Bertrand GISSY	
7)	Plan Intercommunal de Sauvegarde	Catherine TROENDLE	

Les structures avec délégation de compétences de Saint-Louis Agglomération par convention

Agence d'Attractivité Touristique	Max DELMOND	président

Monsieur le maire déclare que la séance est close à 22h00

Le secrétaire de séance

Emmanuel MARTIN

MAIRIE DE FOLGENSBOURG (Haut-Rhin)

Le Maire

Max DELMOND